

Le Maire,
Maurice BATTAS

Envoyé en préfecture le 12/12/2019

Reçu en préfecture le 12/12/2019

Affiché le 13/12/2019

ID : 022-200056703-20191209-DB20191205-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR



N°2019-12-05

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf le neuf décembre à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 2 Décembre 2019, se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Monsieur Maurice BATTAS Maire de Pordic.

ETAIENT PRESENTS : Maurice BATTAS, Jean Luc BERTRAND, Monique LE VEE, Alain JOUANNY, Jean Claude QUETTIER, Marie Claire HOURDEL, Loïc TARDY, Florence LE CORVAISIER, Marie Pierre COLLIN, Louis BOUZAN, Isabelle DESFEUX, Yves LAMOUR, Pierre Anne LE GOFF, Annie GOUEZEL, Guy RUSELLE, Brigitte MANON, Jeanine CLOAREC, Michel CHEVE, Noëlla CONNEN, Evelyne LE GUEN, Robert ROLANDO, Michèle CARMES, Yannick GUILLOU, Claudine ADAM, Remi LE GRAND, Andrée VIOUGEA (absente au point 1), Françoise MICHEL, Joël DE FONTENAY, Yvon SOULABAIL, Gilbert MALLEDANT, Laëtitia MORIN, Pascal URO, Nelly MORO, Nicole LE LANNO, Martine BOSCHER, Guylaine TUDOT, Ollivier LE DU.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :

Mme Guénaëlle GEOFFROY-COADC donne pouvoir à Mme Jeanine CLOAREC,
M. Philippe PLESSIX donne pouvoir à M. Yves LAMOUR,
Mme BLOT LE POTIER donne pouvoir à M. Rémi LE GRAND,
Mme Emmanuelle BOUZAN (COTTIN) donne pouvoir à M. Maurice BATTAS,
M. Joseph LE POTTIER donne pouvoir à Jean Luc BERTRAND,
Mme Nathalie LONCLE donne pouvoir à Laëtitia MORIN,
M. Patrick DELAMARRE donne pouvoir à Jean Luc BERTRAND

ABSENT(S) / EXCUSE (E.S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Guy RUSELLE

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 44

5. Reversement d'un fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction Publique FIPHFP

Rapporteur : Monsieur Alain JOUANNY, Premier Adjoint au Maire chargé de l'administration générale.

La Ville de Pordic a sollicité le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction Publique FIPHFP afin d'aider un agent dans le financement de prothèses auditives d'une valeur de 3 590 €.

Le 28 Octobre dernier, nous avons reçu une réponse favorable. Une aide de 1 600 € est attribuée à cet agent.

Vu l'avis favorable rendu par la commission « administration générale » réunissant également les membres des commissions « éducation animation enfance jeunesse » et « vie associative », le 29 Novembre dernier,

Envoyé en préfecture le 12/12/2019

Reçu en préfecture le 12/12/2019

Affiché le

ID : 022-200056703-20191209-DB20191205-DE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De reverser ce fonds (FIPHFP) d'aide d'un montant de 1 600 € à l'agent concerné.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Maurice BATTAS.

